

LIVRET D'ACCUEIL

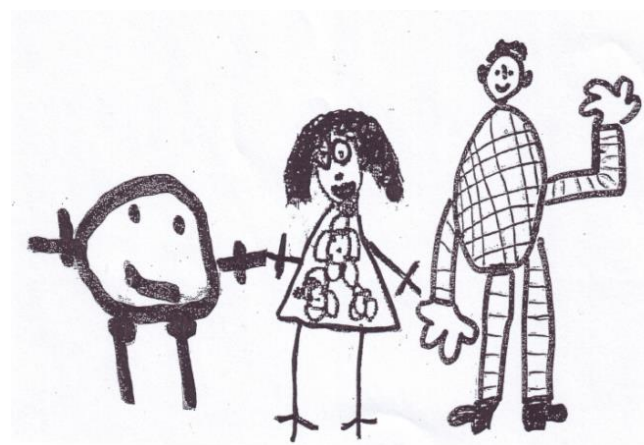


Année scolaire 2024-2025

1 rue de l'École
25170 Recologne

Ecole Maternelle : ☎ 03.81.58.10.42

Directeur : David Boillot ☎ 03.81.58.18.52



ecole.vagneux.recologne@ac-besancon.fr

[Blog de l'école :](#)

<http://prim-recologne.ac-besancon.fr/>





BIENVENUE A VOUS ET A VOS ENFANTS

Votre enfant va rentrer à l'école maternelle. C'est une étape importante de sa vie qui va s'accompagner de changements. Afin que cette transition s'effectue dans de bonnes conditions, voici quelques renseignements et recommandations qui nous paraissent importants et qui ont pour but le bien-être des enfants.

Pour venir à l'école, les enfants doivent être prêts pour la vie en collectivité c'est-à-dire préparés à la séparation avec leurs parents et préparés à la propreté.

Les biberons et les couches ne sont pas acceptés à l'école.

Les enfants malades ne peuvent être acceptés à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner de médicaments à l'école.

Si votre enfant a une maladie chronique grave, les parents doivent en informer l'enseignante et le directeur de l'école afin d'établir avec le médecin scolaire un PAI.

C'EST QUOI L'ECOLE ?

Durant 3 ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, logiques et artistiques. Il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie en groupe. **Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire.**

La scolarité de votre enfant à l'école est composée de 3 cycles :

Cycle 1 des apprentissages premiers	<ul style="list-style-type: none">• Petite section• Moyenne section• Grande section
Cycle 2 des apprentissages fondamentaux	<ul style="list-style-type: none">• Cours préparatoire• Cours élémentaire 1• Cours élémentaire 2
Cycle 3 des approfondissements	<ul style="list-style-type: none">• Cours moyen 1• Cours moyen 2• 6*

L'école comporte 8 classes sur la commune de Recologne et une classe sur la commune de Franey.

POUR UNE BONNE SCOLARITÉ

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une bonne fréquentation. Si votre enfant est malade et qu'il ne peut pas aller en classe, vous devez informer l'école en appelant au numéro suivant : 03 81 58 10 42.

COMMENT AIDER SON ENFANT A DEVENIR ELEVE ?



A l'école maternelle, on apprend à devenir élève :

Mais c'est à la maison que l'on apprend « les mots magiques » bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci, est ce que je peux... ».

C'est aussi à la maison que l'on apprend à respecter les autres : ses camarades, le personnel de l'école, à faire preuve de solidarité, à être ponctuel mais aussi à ne pas mentir, dire de gros mots, taper, crier, cracher, mordre... On peut aussi commencer à apprendre à jouer ensemble, à attendre son tour, à partager, à accepter de perdre, à aller aux toilettes, à mettre son manteau et ses chaussures...

LES CONSEILS DE RENTRÉE : une rentrée sereine

- ◆ Montrez-lui sa future école, faire le chemin pendant l'été. S'il connaît déjà l'école, votre enfant aura moins peur.
- ◆ Parlez-lui de l'école et de ce qu'il va y faire.
- ◆ Accompagnez votre enfant le premier jour. Montrez-vous sûr de vous, il sera sûr de lui. Soyez naturel. Vous pourrez le premier matin l'accompagner jusqu'à sa classe.
- ◆ Dites-lui ce que vous allez faire après l'avoir quitté, qui va venir le chercher. Lui dire s'il mange à la cantine ou s'il va à la garderie.
- ◆ Laissez-le apporter son objet familier (doudou), ce n'est pas ridicule. C'est le lien rassurant avec la maison.
- ◆ Vous êtes ému(e), ne le montrez pas. Rassurez -le, dites lui que vous partez et que vous allez revenir le chercher, sans oublier le bisou
- ◆ Marquez son prénom sur ses vêtements ainsi que sur les objets qu'il apportera (cartable, doudou, tétine...) afin que tout le monde sache que ce sont ses affaires.
- ◆ Ne vous affolez pas s'il pleure beaucoup, c'est tout à fait normal... Laissez- lui le temps de s'adapter sans vous affoler par les refus, larmes et trépignements possibles devant la porte. Il faudra bien 15 jours d'adaptation.
- ◆ Un bobo, une dispute... pas de panique, ce n'est pas grave. Rassurez-le, l'école c'est aussi l'école de la vie. La maîtresse est toujours là pour régler tous les petits problèmes, et assurer le bien-être des enfants.
- ◆ Respectez l'heure de la rentrée et de la sortie, bien des larmes seront évitées.
- ◆ Habillez votre enfant de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, les salopettes, les ceintures et les vêtements que vous craignez d'abîmer.
- ◆ Un doute, un problème, un besoin... parlez-en à la maîtresse. Votre enfant sera sensible à la confiance réciproque entre l'école et la famille.



LA RENTRÉE, C'EST QUAND ?

Elle aura lieu le lundi 2 septembre 2024.

Comme nous pratiquons la rentrée échelonnée pour les petits, vous devrez consulter le planning sur le panneau d'affichage devant l'école maternelle qui sera affiché au début des vacances.

→ Pour les autres jours, voici les horaires de l'école :

Matin : 8h30/12h (accueil dans la classe 10 mn avant)

Après-midi : 13h40/16h10 (accueil dans la classe 10 mn avant)

Les portails seront fermés à clé en dehors de ces horaires.

BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE

Le jour de la rentrée, vous pouvez rester un petit moment dans la classe avec votre enfant. Il aura besoin de :

- 1 paire de chaussons qui tiennent aux pieds que l'enfant sait (ou saura très vite) mettre seul
- 1 cartable ou sac à dos sans roulette suffisamment grand dont les dimensions permettent de contenir un petit cahier 17X22 cm
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 gourde
- 1 protège cahier transparent incolore de format **24X32 cm**
- 1 ramette de feuilles blanches, format A4, 80g ou 90g
- Une couverture et un petit oreiller pour les enfants pour la sieste
- Un rechange complet dans une boîte à chaussures.

Le tout marqué à son nom.

Il faudra également nous transmettre le plus rapidement possible une attestation d'assurance qui inclura les garanties « responsabilité civile » et « individuelle accident ».

Chaque enseignante organisera une réunion d'informations en septembre pour vous expliquer le fonctionnement et les modalités de la classe de votre enfant.

L'équipe pédagogique

MAITRESSE/MAITRE

- > organise et programme les apprentissages et les activités dans sa classe
 - > accompagne chaque enfant avec bienveillance pour progresser en confiance vers le statut d'élève.
- > reçoit la même formation quel que soit le niveau de la classe

DIRECTEUR

- > coordonne le bon fonctionnement de l'école et la mise en place de projets
 - > assure les bonnes relations avec les différents partenaires : familles, CCVM, Education Nationale
 - > est également enseignant et a une classe à sa charge

Les animateurs

Ils interviennent sur tous les temps qui ne sont pas des temps de classe (matin, midi, soir, mercredi et vacances scolaires)
Ils sont recrutés et rémunérés par la collectivité (CCVM).

ATSEM

- (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)
- > assistent les enseignant(e)s dans l'encadrement des élèves
 - > préparent et entretiennent le matériel et les locaux de l'école
 - > sont recrutées et rémunérées par la collectivité (CCVM)

LE RASED

- (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)
- > peut intervenir dans l'école, sur demande des enseignants soit au sein de la classe, soit dans une classe à part, de manière individualisée ou par petits groupes.
 - **Psychologue scolaire** : elle peut mener une observation en classe, faire un bilan et/ou proposer un suivi de l'enfant
 - **Maîtresse E** : intervient pour des difficultés d'apprentissages scolaires

LE CONSEIL D'ECOLE :

Un Conseil d'Ecole est constitué chaque année scolaire. Les volontaires pour être représentants des Parents d'Elèves sont appelés à se présenter auprès du directeur.

Composition du Conseil d'école : le directeur de l'école, les enseignants, les représentants de parents d'élèves (les élections se déroulent sur le temps scolaire à une date fixée par l'éducation nationale), le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), un représentant de la collectivité, l'Inspecteur de l'Education Nationale qui est membre de droit.

Attribution du conseil d'école :

Il vote le règlement intérieur de l'école,

Il est informé de la composition des classes,

Il est informé des actions pédagogiques de l'école,

Il est informé des questions de sécurité, d'hygiène, de travaux, de restauration scolaire ...

Déroulement :

Il se réunit une fois par trimestre sur un ordre du jour envoyé aux membres du conseil.

L'Association des Parents d'Elèves :

L'Association « LES 5 DOIGTS DE LA MAIN » a été créée le 9 septembre 2015.

Le bureau est composé de 4 membres : la présidente, la vice-présidente, la trésorière et la secrétaire.

Les adhérents sont des parents d'élèves. Certains sont très actifs, d'autres participent de façon occasionnelle aux différentes manifestations et enfin, une partie des adhérents cotisent par solidarité.

La volonté de cette association est de contribuer à l'animation de l'école Intercommunale de Recologne et de récolter des fonds afin de soutenir le financement des projets de sorties scolaires entre autres.

Ainsi l'association « LES 5 DOIGTS DE LA MAIN », organise diverses manifestations durant l'année : Ventes de produits locaux, marché de Noël, vente de galettes, vente de chocolats de Pâques, vente de cadeaux pour la fête des parents, Kermesse de fin d'année...

L'association a aussi vocation de favoriser le sport en permettant aux écoles d'adhérer à l'USEP, sous le nom de l'association et ainsi faire participer les enfants à des sorties sportives tout au long de l'année.

L'association compte 40 membres pour l'année scolaire 2022/2023 et le tarif de la cotisation s'élève à 5 euros par foyer adhérent.

Tous les parents d'élèves sont conviés à participer à l'Assemblée Générale qui se tient habituellement au mois de septembre de chaque année. Cela offre une occasion d'échanger sur les projets à venir, de présenter le rapport d'activité, de répondre aux éventuelles questions et d'entendre les suggestions. Lors de cette Assemblée Générale, l'Association invite également les parents à devenir membres bénévoles, car sans leur soutien (aide logistique lors des manifestations par exemple), aucune action ne pourrait être menée à son terme.

Le périscolaire :

Horaires : Périscolaire Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :

Accueil du matin : 7h20 - 8h20

Pause méridienne : 12h - 13h30

Accueil du soir : 16h10 - 18h30

Les lundis soir hors vacances scolaires de 16h30 à 17h30 : atelier sport + maternelles. C'est un temps d'apprentissage au niveau moteur et cognitif. Des séances à thèmes sont mises en place telles qu'athlétisme, jeux de balles, jeux de coordination...

Les mardis soir hors vacances scolaires de 17h30 à 18h30 : atelier sport + élémentaires.

Il met en relation une découverte multisports avec différents cycles au cours de l'année et des possibilités liées à l'environnement. Chacun va pouvoir, durant ces moments, développer sa motricité, sa coordination, ainsi que son interaction avec les autres. Ces deux séances sont encadrées par le directeur.